

Décision n° 63 NOM du 26 février 2001

Le Président de la République,

Vu l'article 56 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance no 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, et notamment ses articles 1^{er} et 8 ;

Vu la décision en date du 25 février 1992 par laquelle il a nommé un membre du Conseil constitutionnel,

Décide :

Article unique :

M. Olivier DUTHEILLET DE LAMOTHE est nommé membre du Conseil constitutionnel, en remplacement de M. Georges ABADIE.

Fait à Paris, le 26 février 2001.

Jacques CHIRAC.

Journal officiel du 28 février 2001, p. 3175

Recueil, p. 201